



29^{ème} Sprint de la Principauté de CHIMAY

27 mai 2012



REGLEMENT PROVINCIAL

*Championnat de la Communauté Française des Sprints.
Championnat courses de côte des provinces de Namur et du Brabant.*



MCEBEN.
Dohy André.
Macon.
Tel-Fax : 060/511656.
060/212970.

Règlement complet et inscription en
ligne sur : www.mceben.be



MOTOR CLUB EAU BLANCHE EAU NOIRE

N° D'ENTREPRISE : 0.0408.447.697

29^{ème} Sprint de la PRINCIPAUTE de CHIMAY 27 mai 2012

REGLEMENT PARTICULIER

Adresse des Vérifications Administratives :
Tribune du Circuit de 6460 Chimay
Rue du Grand Prix des Frontières

I TIMING

- Publication du Règlement Particulier			
- Date de début des engagements et des paiements			23/04
- Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)	24/05 à 12h00		25/04
- Attribution des numéros	24/05 à 21h00		
- Affichage de la liste des engagés	24/05 à 22h00		
- Ouverture des Vérifications Administratives.	27/05 à 7h30		
- Ouverture du Contrôle des Licences	27/05 à 7h30		
- Ouverture des Vérifications Techniques	27/05 à 7h30		
- Séances d'essais obligatoires	27/05 à 9h00		
- Clôture des inscriptions à droits majorés	27/05 à 9h45		
- Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences	27/05 à 10h00		
- Fermeture des Vérifications Techniques	27/05 à 10h30		
- Fin des séances d'essais	27/05 à 12h00		
- Affichage de la liste des voitures qualifiées	27/05 à 12h30		
- Début des montées officielles	27/05 à 13h00		
- Affichage des résultats officiels du dernier concurrent	30'	après	l'arrivée
- Officialisation des résultats	30'	après	
- Proclamation des résultats	19h30		

II COMITE D'ORGANISATION

ASBL : Motor Club Eau Blanche Eau Noire

- Président : Thérasse Charles
- Vice Président : Dohy André
- Secrétaire : Dohy Philippe
- Trésorier : Meulemeester Patrick

III GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course : Dohy Ph Lic. ASAF : 926
- Directeur(s) de course adjoint(s) : Dohy A Lic. ASAF : 925
- Secrétaire du meeting : Van Roy Ph Lic. ASAF : 933
- Directeur de la sécurité : Soussigne Marc Lic. ASAF : 810
- Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) : Brousmiche Simon Lic. ASAF :
- Chargé des Relations avec les concurrents : Tilquin Damien Lic. ASAF : 815 et § Savary Remy : Lic ASAF : 954
- Responsable du Parc des coureurs : Guérin Jean Michel
- Bureau des calculs : BPSOFT
- Chronométrage : MCEBEN
- Médecin : Dr

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Commissaires sportifs ASAF
Président de Collège : Adant M Lic. ASAF : 1
Membre : Vanderlin P Lic. ASAF : 113
- Commissaires techniques ASAF
Président de Collège : Menu B Lic. ASAF : 21
Membre : Joffard A Lic. ASAF : 975
Membre : Menu O Lic. ASAF : 795
Secrétaire : Docq J Lic. ASAF : 717
- Observateur ASAF : Delrue Cindy Lic. ASAF : 218
- Inspecteur- Sécurité ASAF : Vanderlin P Lic. ASAF : 113

V PERMANENCES

- Jusqu'au 26/05 à 20 h00
 - Dohy Ph, avenue des Sports 10a, 6460 Chimay 060/212970
 - Dohy André, rue Charles Leleux, 1, 6591 Macon 060/511656
- A partir du 27/05 à 9h00
Tribunes du Circuit de Chimay : 0496/265963
- Après l'épreuve : Dohy Ph, avenue des Sports 10a, 6460 Chimay 060/212970
- Internet : philippedohy@yahoo.fr et www.mceben.be

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition

Le 27/05/2012, l'épreuve dénommée 29^{ème} Sprint de la Principauté de Chimay, comptant pour le championnat ASAF des sprints, les championnats des provinces de Namur et Brabant des courses de côte et sprints, sera organisée conformément aux Prescriptions ASAF 2012, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2012, pages 163 à 175), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Parcours

2.1. Route : une partie du circuit de Chimay (porte de Mons – Porte de Beauchamps)

2.2. Longueur de la côte : 2750 mètres

2.3. Largeur moyenne de la route : 10 mètres

2.4. Départ : passerelle du circuit

2.5. Arrivée : Beauchamps (parc d'attente)

2.6. Homologation : Fevier 2012

2.7. Parcours sans boucle

Article 3 : Sécurité

3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 7

3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque voiture ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

3.3. Le retour en parc de départ se fera derrière voiture officielle et voiture de Police par la route nationale Mons-Chimay

Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

Division 1 : Classe 1 : de 0 à 1400cc
Classe 2 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
Classe 3 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 4 : + de 2000cc

Division 2 : Classe 5 : de 0 à 1400cc
Classe 6 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
Classe 7 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 8 : + de 2000cc

Division 3 : Classe 9 : de 0 à 1150cc
Classe 10 : au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
Classe 11 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
Classe 12 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 13 : + de 2000cc

Division 4 : Classe 14 : Kart-Cross jusqu'à 650cc
Classe 15 : de 0 à 1600cc
Classe 16 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 17 : + de 2000cc

4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

Article 5 : Engagement

5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 25/04 et, au plus tard, le 24/05 avant 12 h., à Dohy Philippe, 10a avenue des Sports 6460 Chimay

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :
N° : **BE36 3630 0854 9881** Intitulé : MCEBEN avant le 24/05/2012 avec la mention : Sprint de la Principauté eng asaf

(Attention aux délais bancaires)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 27/05 à 10 h00.

5.2. Les frais d'inscription s'élèvent à **90 €, assurance comprise**.

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 24/05 à 21h.

La liste des engagés sera affichée le 24/04 à 22h00 ; tél : 060/212970 jusqu'à 22h30

Chaque concurrent gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

5.4. **Le nombre de voitures admises est fixé à 120**

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera appliquée.

Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le 27/05, au chapiteau situé dans le parc des coureurs, selon ce timing :

- Division 1 : de 7h30 à 7h45
- Division 2 : de 7h45 à 8h15
- Division 3 : de 8h15 à 9h00
- Division 4 : de 9h00 à 9h30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

6.2. Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I - RSG, art. 2.

De plus, des "Titres de Participation" (**TP**) pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport, puisque l'épreuve n'est pas OPEN.

Article 7 : Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu dans le Parc des Coureurs, situé aux tribunes du circuit.

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

Les Commissaires Techniques conserveront le passeport technique jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **10 €**, pour frais administratifs, sera réclamée (par passeport ou carnet jaune non retiré), aux concurrents ayant omis de le récupérer. Somme à virer sur le compte 001 - 0915956 - 61 de l'ASAF.

7.2. Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le 27/05 selon le timing suivant :

- Division 1 : de 7h30 à 7h45
- Division 2 : de 7h45 à 8h15
- Division 3 : de 8h15 à 9h00
- Division 4 : de 9h00 à 9h30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

Article 8 : Chronométrage

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui

8.2. Liaison entre départ et arrivée : radio

Article 9 : Essais

- 9.1. Une séance d'entraînements (2 montées obligatoires) aura lieu le 27/05, de 9h00. à 12h00.
- 9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

Article 10 : Course

- 10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles.
- 10.2. Le classement sera établi en tenant compte du meilleur temps des 3 montées.
- 10.3. Les départs seront donnés à partir de 13h00, le 27/05 et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11: Divers

- 11.1. Le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course.
- 11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum.
Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.
- 11.3. L'affichage des résultats se fera au chapiteau
- 11.4. La liste des voitures qualifiées sera affichée à 12h30. au chapiteau
- 11.6. Le Parc des Coureurs est situé dans les paddock du circuit
Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.
- 11.7. Il est interdit de chauffer les pneus, mécaniquement ou par contact/environnement thermique (couverture chauffante, four).
- 11.8. **Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (Cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte et sprints).**

Article 12 : Classements

- 12.1. Classement GENERAL cumulé des Divisions 1, 2 et 3.
- 12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.
- 12.3. Classement par DIVISIONS.
- 12.4. Classement par CLASSES.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

Article 13 : Coupes et trophées

- 13.1. Coupes et Trophées
 - 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
 - 3 premiers de chaque CLASSE.
 - Inter-Ecuries des Divisions 1,2 et 3 réunies.
 - Inter-Ecuries de la Division 4.
 - 1^{ère} Dame des Divisions 1,2 et 3 réunies.
 - 1^{ère} Dame de la Division 4.
- 13.3. La proclamation des résultats aura lieu à 19h30 , au chapiteau
Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

Article 15 : Dispositions particulières

- 15.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 15.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que sa voiture soit rangée sur l'accotement de façon à ce qu'elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 15.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général A.S.A.F. auquel les participants sont tenus de se conformer.
- 15.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'Organisateur, en accord avec les Commissaires sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 15.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'Organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.

- 15.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.
- 15.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les Organisateur et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits Organisateur, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 15.8. Publicité : voir Règlement Technique Général ASAF, Art. 5.
- 15.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'Organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

- Pierre Neuville ,Administrateur de la CSAP Namur en date du 4/04/2012
- Herman Nyssen (Lic. ASAF n° 003) pour l'ASAF, en date du 6/04/2012



Club organisateur : MCEBEN
29^{ème} SPRINT de la Principauté de CHIMAY
27 mai 2012

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 24/05/ 2012 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)
à Dohy Philippe avenue des Sports 10A, 6460 Chimay

*CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu *	Paiement reçu*
Le/...../2012	Le/...../2012

DIVISION *	CLASSE*	NUMERO ATTRIBUE*

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
...../ « »		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2012 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE												
Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)					Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)		
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)					Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)		
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)		Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)			Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)		
Division 4	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)				Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)		

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Passeport technique ASAF N°

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>

(x) Cocher dans la case merci . **Voir article 11 du présent règlement.**

Date : **Numéro attribué à la voiture :**

Signature du pilote précédée de la mention « Lu et approuvé
Joindre la fiche technique avec votre inscription.

Sprint de CHIMAY 27 mai 2012	N°:.....
VERIFICATIONS TECHNIQUES	

PILOTE (remplir en caractère d' imprimerie svp)												
Nom :					Si pseudonyme : / « »			Prénom :		Signature :		
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE (remplir en caractère d' imprimerie svp)						
Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe	
.....cc	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>	
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies				
Pare-brise		Pneumatiques				
Eclairage		Fixations des roues				
Documents de bord		Fonctionnement des freins				
Réservoir à essence		Anneau de remorquage				
Canalisation d'essence		Conformité de classe				
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division				
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)				
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :				
Batterie		Autocollant ASAF				
Extincteur		N° Passeport ASAF				
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/>				
Casque / HANS						
Fixations dans l'habitacle						
Publicités sur vitres		<u>Commissaire Technique</u>				
Rétroviseurs Ext. / Int.		<u>Nom/Cachet :</u>				
Ornement extérieur		Licence N°:				
Echappement		Signature du SECRETARIAT ADMINISTRATIF :				
Protections des tuyauteries						
Poids						



Epreuve : SPRINT DE LA PRINCIPAUTE

Date : 27 mai 2012

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné, _____, licence n° _____,
pilote de la voiture / Kart engagé sous le n° _____,

m'engage sur l'honneur à renoncer à toute action de réparation

envers l'organisateur de l'épreuve ci-dessus, ses préposés, l'ASAF, les CSAP et tous les autres participants, pour d'éventuels dommages subis, ainsi que le précise l'abandon de recours que j'ai accepté lors de la signature de ma demande de licence (numéro repris ci-dessus) et ce, quel que soit mon préjudice et quelles que soient les circonstances dans lesquelles je l'ai encouru.

Fait à _____, le _____.

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Le pilote :

Le représentant légal (si pilote mineur) :

Le présent document est à remettre au préposé de l'organisation, au moment de votre départ.

En cas d'absence de ce document, s'il est incomplet ou détérioré, le départ de l'épreuve vous sera refusé.